

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 14 (1938-1939)

**Heft:** 10

**Artikel:** Chronique militaire

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-707030>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Dépenses militaires mondiales

Le chiffre global des dépenses militaires mondiales en 1938, tel qu'il ressort de l'étude des dépenses militaires des divers pays qui figurent dans la nouvelle édition de l'annuaire militaire édité par la S. D. N., se monte à près de 9500 millions d'anciens dollars-or contre 8000 millions en 1937. Neuf mille cinq cents millions d'anciens dollars-or représentent en chiffres ronds 16,000 millions de dollars-papier ou 3400 millions de livres sterling ou enfin 604,000 millions de francs français. Ce sont là certes des chiffres approximatifs, car pour certains pays il a fallu procéder à des estimations. D'autre part, il y a lieu de noter que les chiffres cités ne représentent que les dépenses militaires, navales et aériennes proprement dites, à l'exclusion des dépenses se référant à diverses organisations paramilitaires ainsi que celles encourues par certains travaux publics (routes, aérodromes, etc.) n'ayant pas un caractère exclusivement militaire, mais présentant cependant un intérêt certain pour la défense nationale.

L'étude comparative qu'il est possible de faire, grâce aux éditions successives de l'annuaire militaire de la S. D. N., fait ressortir plusieurs points intéressants.

Si l'on choisit l'année 1932, année de l'ouverture de la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, comme point de départ, on constatera que pendant les cinq années qui ont précédé celle de la Conférence, c'est-à-dire de 1927 à 1931 inclusivement, le monde a dépensé 20,600 millions de dollars-or, soit en moyenne environ 4100 millions par an; tandis que pendant les cinq années qui ont suivi la suspension virtuelle des travaux de la Conférence, c'est-à-dire de 1934 à 1938, les dépenses militaires mondiales se montent à 33,000 millions, soit en moyenne plus de 6500 millions par an. De 1925 à 1930, les dépenses militaires mondiales peuvent être représentées par une courbe ascendante avec un point de départ de 3500 millions et un point d'arrivée de 4300 millions. De 1930 à 1932 inclusivement, époque de la préparation et de l'ouverture de la Conférence, les dépenses restent stationnaires (4200—4300 millions); depuis 1933 jusqu'à 1938, la courbe recommence son ascension en partant de 4500 millions pour arriver à 9400 millions.

Sur 9400 millions de dollars-or qui représentent en 1938 les dépenses militaires de 64 pays, sept grandes puissances absorbent 7400 millions, soit environ 78,7 % des dépenses militaires mondiales. Il y a dix ans, en 1929, les mêmes sept pays n'absorbèrent que 2800 millions de dollars-or sur un total de 4200 millions, soit environ 66,7 %.

En l'espace de 10 ans, soit de 1929 à 1938, les sept grandes puissances ont dépensé une somme globale de 41,000 millions de dollars-or. En moyenne, chacune de ces puissances a donc dépensé au cours des dix dernières années environ 5800 millions. Le reste du monde comprenant 57 pays n'a dépensé, au cours de ces mêmes années, que 14,500 millions; la dépense moyenne de chacune de ces 57 puissances, au cours de la même période, n'a été que de 254 millions.

Ajoutons enfin qu'en 1938, le 72,3 % des dépenses militaires mondiales tombe sur les pays européens (6800 millions de dollars-or sur un total de 9400 millions).

## Chronique militaire

Une session extraordinaire des Chambres fédérales sera convoquée à la fin de janvier; elle sera consacrée

particulièrement à la discussion des problèmes militaires non encore résolus. Bornons-nous donc, pour l'instant, à faire le point.

Dans son assemblée des délégués, tenue à Olten le 4 décembre 1938, la Société suisse des officiers a pris une résolution ainsi conçue:

### « LE HAUT COMMANDEMENT »

a) La Société suisse des officiers est convaincue que le problème de la réorganisation du haut commandement en temps de paix est absolument urgent et exige une solution immédiate. Elle est convaincue que tous les accords consentis d'autre part en vue de perfectionner notre défense nationale ne sauraient développer leurs pleins effets tant que ledit problème n'aura pas été résolu;

b) Elle n'est pas moins convaincue que cette solution doit se fonder sur les principes exposés dans le mémoire de sa commission d'études, lequel a été remis au Département militaire fédéral le 13 février 1938, notamment:

Désignation d'un chef militaire subordonné au chef du Département militaire fédéral et auquel les commandants de corps d'armée, le chef de l'état-major général et un chef de l'instruction sont subordonnés;

c) La Société suisse des officiers repousse toute solution qui ne fixerait pas clairement les responsabilités et les pouvoirs du haut commandement.

### L'INSTRUCTION:

La Société suisse des officiers approuve les thèses élaborées par sa commission d'études le 3 juin 1938 sur la prolongation des périodes de service. Elle prend acte avec satisfaction du message que le Conseil fédéral a adressé aux Chambres le 25 novembre 1938 sur la prolongation des écoles de recrues et l'amélioration de l'instruction des cadres, en ce sens que les mesures proposées par le Conseil fédéral soient appliquées déjà en 1939. »

Le problème de la réorganisation du haut commandement sur d'autres bases n'est pas nouveau. Il y a vingt ans, le général Wille et le chef de l'E.M.G. von Sprecher, dans leur rapport à l'assemblée fédérale, et vu les expériences du service actif, estimaient de toute urgence la nécessité de délimiter dorénavant de façon claire et précise les compétences et les responsabilités politiques et militaires. On négligea de remercier les auteurs de ce rapport qui prit incontinent le chemin des cartons empoussiérés. En 1933, le colonel Cdt. de Corps Roost, sous la pression de la lourde responsabilité qu'il assumait en sa qualité de Chef de l'E.M.G. et ayant eu à son tour l'occasion de se rendre compte que le « statu quo » ne pouvait pas être maintenu, fit une proposition de réorganisation du haut commandement. Etant donné qu'il est d'usage dans la démocratie de ne pas examiner les questions pour elles-mêmes mais selon des considérations de personnes, ce projet resta à l'état de projet et rejoignit dans les cartons précités le rapport sur le service actif (1912—1914). Le prétexte invoqué fut qu'il y avait bien d'autres choses plus urgentes à liquider, comme si toute réorganisation, dans l'ordre normal des choses, ne devait pas commencer par en-haut.

La méconnaissance de ce principe créa de l'inquiétude, à tel point qu'en 1937 la Société suisse des officiers désigna une commission d'études dont les conclusions furent remises au Département fédéral; on insista pour qu'une décision immédiate soit prise. L'assurance répétée émanant des instances compétentes que l'affaire était à l'étude ne donna satisfaction à personne. En mai, le

Département militaire communiqua à la presse un projet non conforme à ce qui avait été jugé nécessaire. C'était un de ces compromis chers aux politiciens, alors qu'une solution claire eût été nécessaire. Avec une unanimous rare, ce projet fut repoussé par les sociétés d'officiers et par la presse et cela avec succès puisque plus personne n'en reparla.

Lors de la session extraordinaire des Chambres, l'automne dernier, le problème fit l'objet de discussions au National et aux Etats, mais le Conseil fédéral ne donna aucun renseignement sur la nouvelle solution envisagée par lui. On se contenta de l'assurance que « tout est en bonne voie et une solution sera prise lors de la session de décembre ». Janvier a commencé et tout ce que l'on sait à l'heure actuelle, c'est que demain ... on rase gratis.

Il est clair que la nomination d'un simple conseiller auprès du chef du Département, en lieu et place d'un chef militaire subordonné au chef du D.M.F. et auquel les commandants de corps d'armée, le chef de l'état-major général et son chef de l'instruction sont subordonnés, ne fixerait pas clairement les responsabilités et les pouvoirs du haut commandement. Or, s'il est un domaine où il est de toute importance qu'il n'y ait pas de flottements, c'est bien celui-ci.

Dans sa résolution, la Société suisse des officiers prend position aussi en ce qui concerne la prolongation des périodes de service.

Les commissions qui sont chargées, dans les deux conseils législatifs, de l'étude des projets militaires avaient décidé, d'entente avec le chef du D.M. et le chef du service de l'E.M.G. de ne pas préparer la discussion du projet de loi pour la session de décembre, mais de faire en sorte que la loi puisse être votée par les deux conseils dans la session de mars. Comme, entre-temps, une session extraordinaire a été fixée pour janvier, il est probable qu'une décision interviendra sous peu. Ce projet présente une importance extraordinaire pour l'armée. Les avis diffèrent, en effet, sur la question de savoir si une école de recrues de quatre mois est nécessaire et suffisante. Plus elle sera longue, plus il sera difficile de recruter des cadres hormis les fonctionnaires et les fils à papa et nous n'hésitons pas à écrire que les écoles de recrues de huit mois (il en a été question en Suisse alémanique) mettraient sérieusement en péril l'existence de l'armée des milices.

On doit aussi étudier les répercussions d'une prolongation des écoles de recrues et des cadres sur les différents groupes économiques.

De toutes façons, la prolongation des écoles ne pourrait porter ses effets complets que dans douze ans pour l'élite, de vingt ans pour la landwehr et dans vingt-huit ans pour le landsturm. C'est cette considération qui a incité MM. Krügel (au National) et de Coulon (aux Etats), de Neuchâtel, à déposer une motion invitant le Conseil fédéral à préparer sans délai un projet d'arrêté aux termes duquel toutes les classes d'âge de l'élite et de la landwehr seraient convoquées aux cours de répétition de 1939, moyen d'améliorer, pour ainsi dire instantanément, le degré de préparation de notre armée et le degré d'instruction des cadres, qui se trouveraient avoir sous leurs ordres les effectifs même qu'ils auraient à commander en cas de mobilisation générale. Elle ferait, en outre, franchir une étape dans le développement de l'instruction à toute l'armée, simultanément. Mais cette motion n'a pas trouvé grâce devant M. Minger, et la commission de défense nationale, pour des raisons financières d'abord. Convoquer les unités à effectifs

pleins aurait nécessité une mobilisation simultanée de chevaux et de véhicules. L'absence des hommes de leur travail normal aurait amené un grand trouble dans la vie économique de la nation. Ces raisons ne doivent pas être sous-estimées, mais l'armée de campagne, celle de l'ordre de bataille, telle qu'elle a failli être mobilisée cet automne et peut l'être demain, aurait grandement profité d'un travail avec ses effectifs complets.

Sottens nous a appris dernièrement que M. Duttwiler qui, il n'y a pas longtemps, réclamait 1000 avions, va lancer une initiative au prélèvement de 1 % sur la fortune, de façon à doter l'armée d'un matériel nouveau dans les airs *et sur terre*. Merci à cet honorable d'être redescendu sur le plancher des vaches.

Nous ne voudrions pas terminer notre tour d'horizon sans relever combien, aujourd'hui, les problèmes militaires passionnent non seulement les autorités constituées, mais l'homme dans la rue. Nous sommes les premiers à nous en réjouir, encore qu'un peu plus de prévoyance dans le passé et un peu moins de nervosité aujourd'hui où le péril est plus pressant, eût été préférable. N'ayant pas oublié les enseignements de l'Histoire, qui est un perpétuel recommencement, nous ne sommes pas de ceux qui, depuis quelques mois, réapprennent avec stupeur la vérité du monde. *Neversharp.*

(Le Sous-officier, Genève.)

## Petites nouvelles

L'Angleterre et la France ont toutes deux déjà fait d'importants essais de défense contre les attaques aériennes au moyen de barrages de ballons. A son tour, l'Allemagne a maintenant aussi installé un système de défense semblable pour une de ses usines les plus importantes. 30 ballons protégés eux aussi par des batteries de défense anti-aérienne, seront distribués tout autour de ces vastes établissements.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet l'organe officiel du parti pour le « Gau Halle-Merseburg » : « Les 16 cheminées géantes des usines de Leuna rendent ces dernières facilement repérables, à grande distance déjà, pour une escadrille aérienne ennemie. Ces usines, d'une très grande importance économique, doivent donc être protégées de la façon la plus efficace possible en levant à l'ennemi, dès le début toute velléité d'attaque et en lui faisant comprendre que toute tentative de ce genre ne pourrait être vouée qu'à l'insuccès. Un exercice pratique, exécuté récemment avec la participation d'un grand nombre de ballons, a permis de faire la constatation que les usines de Leuna seront amplement protégées en cas de besoin. » \*

Des prescriptions récemment publiées par le Sénat de la Ville de Dantzig traitent de la mise en sûreté et du comportement des élèves et des professeurs d'écoles en cas d'attaques aériennes inattendues. L'évacuation rapide des écoles, ainsi que la mise méthodique à l'abri et en sûreté des élèves, afin d'éviter des accidents au cas où une bombe tomberait en coup direct sur les écoles, sont les problèmes dont il faut s'occuper en premier lieu. Les différentes tâches sont réparties parmi le corps enseignant selon un plan déterminé : chef de la défense aérienne, service du feu, samaritains et service d'ordre. Les élèves, désignés par des lettres, sont répartis en diverses catégories, selon leur capacité ou selon le chemin qu'ils ont à parcourir. Les élèves « K », par exemple, sont ceux qui ont un long chemin à faire et dont la maison n'a pas d'abri. Ces élèves trouveront un abri dans le sous-sol de l'école.

Les élèves « F » sont ceux particulièrement indiqués et qui devront aider le service du feu. Les élèves « L » sont ceux prévus pour aider les samaritains et le service d'ordre. Tous les autres élèves, c'est-à-dire la grande majorité, sont divisés en deux groupes :

1. Ceux qui n'ont que 10 minutes au maximum à marcher pour se rendre chez eux. Ils sont désignés par la lettre « W » et doivent rentrer chez eux le plus rapidement possible en cas d'alerte.

2. Ceux dont le parcours est plus long. Ils sont désignés par la lettre « M ». Les élèves « W » les prennent chez eux à la maison.

Chaque élève « M » doit savoir chez quel élève « W » il doit se rendre le plus rapidement possible. Une fois la répar-